

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(99)/ST/41
1er décembre 1999

(99-5251)

CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE
Troisième session
Seattle, 30 novembre - 3 décembre 1999

Original: anglais

ISRAËL

Déclaration de M. Ran Cohen Ministre de l'industrie et du commerce

Nous nous trouvons aujourd'hui, au seuil du XXI^e siècle, à un carrefour critique. La voie que nous choisirons déterminera l'orientation future de l'OMC.

Israël, petit pays qui ne possède que peu de ressources naturelles, est fort dépendant du commerce extérieur. Pour nous, le développement du commerce international est une des premières priorités. Israël considère que les nouvelles négociations commerciales, qui doivent démarrer au cours de cette réunion ministérielle, sont essentielles pour promouvoir le développement économique dans l'ensemble du monde.

Nous sommes d'avis que cette mission ne pourra être remplie que si les pays Membres et les pays en voie d'adhésion respectent et appliquent les principes et les règles fondamentaux de l'OMC - à savoir: la non-discrimination, la transparence, et un processus décisionnel fondé sur le consensus, compte tenu des exceptions légitimes prévues par le GATT.

Israël aimerait réitérer l'espoir de voir l'OMC conserver son efficacité et sa crédibilité en continuant de centrer ses efforts sur sa tâche - qui est de faire fonctionner un système commercial international fondé sur les règles - en évitant la politisation.

Pour Israël, le défi du futur est celui de l'établissement d'une paix durable, d'une paix véritable, c'est-à-dire d'une paix entre les peuples. La paix apportera la prospérité à toute la population de la région, en encourageant l'investissement et la coopération économique, accélérant ainsi le développement économique, élevant le niveau de vie, et garantissant la stabilité économique et sociale de l'ensemble de la région.

Nous sommes convaincus que la coopération économique et le commerce sont les fondements de la paix. Là où les hommes travaillent ensemble, là où des partenariats se nouent, des intérêts mutuels apparaissent, les avantages comparatifs se combinent, et les économies deviennent véritablement interdépendantes. C'est dans cet esprit que nous avons contribué, avec nos voisins, à la création de parcs industriels qui créent des milliers de nouveaux emplois. Ces succès nous encouragent à réaliser de nouveaux projets conjoints.

À long terme, les initiatives régionales de ce type devraient servir de catalyseur et promouvoir une ouverture et une coopération encore accrues au niveau multilatéral. Nous demandons à nos partenaires commerciaux de donner leur appui à ces projets en prenant des mesures appropriées pour contribuer au succès de ces initiatives.

Au cours de la dernière décennie, Israël a mis en œuvre une vaste politique de libéralisation commerciale unilatérale, complétée par des mesures de libéralisation bilatérale dans le cadre d'accords

de libre-échange. Pour améliorer l'accès aux marchés, nous sommes en faveur de négociations multilatérales visant à faire avancer la libéralisation, tant en ce qui concerne les produits agricoles que les produits industriels, compte tenu des besoins spécifiques de chaque pays. Dans ce cadre, nous comptons que la mise en œuvre par Israël de mesures de libéralisation unilatérale sera dûment reconnue. En outre, il est impératif que le processus de libéralisation soit large et associé, dans chaque secteur, la grande majorité des partenaires commerciaux.

En tant que grand pays producteur de produits des technologies de l'information, nous accueillons avec satisfaction les efforts qui ont été faits en vue d'élargir la couverture des produits des technologies de l'information. Toutefois, Israël ne sera en mesure d'apporter son appui à un accord que si celui-ci est accepté, par consensus, par au moins tous les membres de l'Accord sur les technologies de l'information (ATI). Dans le même temps, nous aimerions souligner que nous sommes en faveur de la poursuite, dans ce cadre, des travaux sur les mesures non tarifaires.

Israël est en faveur d'une inclusion de tous les secteurs de services dans les prochaines négociations et est disposé à accepter de nouveaux engagements, sous réserve d'engagements réciproques de ses partenaires commerciaux. On se souviendra que nous avons pris une part active aux négociations sur les télécommunications de base et sur les services financiers. Nos engagements dans ces domaines reflètent une politique ouverte et libérale, ainsi que la volonté de progresser sur la voie de la libéralisation.

Pour ce qui est des marchés publics, nous appuyons énergiquement la conclusion d'un accord multilatéral sur la transparence, qui serait bénéfique pour tous les pays Membres. En outre, nous continuerons à appuyer l'élargissement de l'Accord sur les marchés publics, tant pour ce qui est du nombre de ses membres que de sa portée. En tant que l'un des premiers pays en développement qui ont entériné cet accord, nous sommes convaincus que pour inciter de nouveaux pays à adhérer à l'Accord il est impératif de maintenir un traitement spécial en faveur des pays en développement et de faciliter la participation des petits et moyens fournisseurs.

Israël reconnaît l'importance croissante des relations qui unissent commerce et investissement dans l'économie internationale. À cet égard, Israël a mis en place un régime d'investissement ouvert, stable et libéral, qui a été, au cours des dernières années, un moteur de la croissance économique et de la coopération économique internationale.

Nous considérons également de façon favorable l'inclusion de la question du commerce et de la concurrence dans le programme de travail futur de l'OMC. Il est important que tous les Membres de l'OMC appliquent une politique nationale de la concurrence parallèlement à la libéralisation du commerce. Toutefois, la mise en place de règles relatives à la concurrence ne devrait pas retarder la mise en œuvre du programme de travail convenu.

Le commerce connaît actuellement une révolution du fait du développement du commerce électronique. Par conséquent, nous sommes en faveur du maintien du statu quo, qui est de ne pas imposer de droits de douane sur les transmissions électroniques. En outre, il nous faut suivre avec soin l'évolution du commerce électronique afin d'éviter les obstacles au commerce et de garantir la participation de tous les opérateurs, y compris les petits et moyens opérateurs.

Israël attache une importance considérable au respect des normes fondamentales du travail et des questions environnementales. Si l'OMC a peut-être un rôle à jouer dans ce domaine, il faut veiller à ne pas compromettre l'avantage comparatif des pays à bas salaires et à ne pas utiliser les normes de travail ou les mesures environnementales comme obstacle non tarifaire.

Israël appuie le programme de travail sur la facilitation des échanges qui vise à parvenir à des solutions concertées en vue de faciliter les échanges. À cette fin, nous nous proposons de conclure

des accords bilatéraux sur une base régionale afin de faciliter le commerce régional, ce qui aura pour effet de stimuler les échanges au niveau multilatéral.

Israël se félicite de l'adhésion de nouveaux pays à l'OMC et de leur intégration dans le système commercial multilatéral, sur la base de l'engagement de respecter les règles fondamentales de l'OMC concernant la non-discrimination et l'accès aux marchés.

Nous encourageons vivement les Membres de l'OMC à achever ce cycle de négociations en trois ans, de façon que nous puissions en obtenir les avantages dès que possible. La route a été longue, et nous espérons un avenir encore meilleur.
